

**Communiqué de presse
Pour parution immédiate**

Le Conseil des Innus de Pessamit, Innergex et la MRC de Manicouagan signent un contrat d'achat d'électricité de 30 ans avec Hydro-Québec

- Signature d'un contrat d'achat d'électricité de 30 ans avec Hydro-Québec pour l'électricité qui sera produite par le projet éolien communautaire Peshu Napeu (300 MW)
- Partenariat entre le Conseil des Innus de Pessamit (39 %) et Innergex (38 %), avec la participation de la MRC de Manicouagan (23 %)
- Entente historique pour un premier projet d'énergie renouvelable avec une participation majoritaire pour la Première Nation des Innus de Pessamit qui offrira une voie pour le développement économique et social dans cette communauté en plus de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones
- Participation communautaire offrant des avantages socio-économiques importants dans la MRC de Manicouagan
- Flux de trésorerie continus et stables pendant 30 ans, indexés à l'inflation

LONGUEUIL, Québec, 17 mai 2024 – Le Conseil des Innus de Pessamit, Innergex énergie renouvelable inc (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société »), et la Municipalité régionale de comté de Manicouagan (« MRC de Manicouagan ») sont heureux d'annoncer la signature d'un contrat d'achat d'électricité de 30 ans avec Hydro-Québec (cote de crédit S&P : AA-) pour l'électricité qui sera produite par le projet éolien communautaire de 300 MW.

« La concrétisation de cette première étape importante marque notre détermination à exercer une souveraineté énergétique sur le Nitassinan », a déclaré Mme Marielle Vachon, Cheffe de la Première Nation des Innus de Pessamit. « Ayant une participation majoritaire, pleine et entière dans ce projet éolien envisagé, nous sommes assurés que celui-ci se développera d'une manière respectueuse des droits ancestraux, de la culture et des valeurs de notre communauté en plus de promouvoir son développement économique et social. »

« En tant que premier projet éolien détenu majoritairement par la Première Nation des Innus de Pessamit, nous sommes très fiers du caractère historique de la signature de cet accord », a déclaré Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Au-delà de la production d'électricité de source renouvelable, ce projet apportera des retombées économiques et sociales importantes pour les communautés autochtones et locales, renforçant ainsi notre engagement avec les acteurs régionaux. Ensemble, nous œuvrons à créer un avenir énergétique inclusif, durable et porteur de changement pour les communautés autochtones et locales. »

« La signature de cette entente par nos communautés respectives marque une étape importante, non seulement dans le développement du projet éolien Peshu Napeu, mais également dans notre engagement commun envers la transition énergétique et le développement durable » a déclaré Marcel Furlong, préfet de la MRC de Manicouagan. « En favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables, nous faisons partie des visionnaires désireux de réduire notre empreinte carbone et de préserver notre environnement pour les générations futures. »

Le projet éolien Peshu Napeu est nommé en hommage à M. Barnabé Vachon, qui était connu par les Innus de Pessamit sous le nom de Peshu Napeu signifiant en innu Homme Lynx. M. Vachon était non seulement une figure respectée au sein de sa communauté, mais aussi un pionnier dans la défense des droits et des intérêts de son peuple. En 1973, M. Vachon a été l'un des premiers Innus à exprimer publiquement ses préoccupations concernant le manque de consultation des Innus de Pessamit lors de la construction du barrage Manic-5. Son plaidoyer passionné en faveur de la consultation a souligné l'importance des voix autochtones dans les processus de prise de décision concernant les projets d'aménagement du territoire et a ouvert la voie à une plus grande reconnaissance des droits des autochtones.

Le contrat d'achat d'électricité à long terme est structuré comme un contrat de prise ferme de l'énergie, indexé selon un pourcentage prédéfini de l'indice des prix à la consommation (« IPC »), assurant une stabilité financière et une protection contre l'inflation.

Le 26 janvier 2024, le projet éolien Peshu Napeu a été sélectionné dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec. À sa mise en service commerciale prévue pour 2029, le projet produira suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de 60 000 foyers.

Le processus de développement du projet suit son cours et la population continuera d'être consultée et tenue informée sur le projet afin de maintenir la collaboration avec les communautés et ainsi garantir le succès de ce projet qui bénéficiera aux générations futures.

Le projet est sujet à l'exécution de contrats avec les fournisseurs, et devra compléter avec succès les processus de demande de permis et répondre aux exigences réglementaires.

À propos du Conseil des Innus de Pessamit

Le Conseil des Innus de Pessamit agit pour et au nom de la Première Nation des Innus de Pessamit. Cette Première Nation est une nation autochtone composée de plus de 4 000 Innus de Pessamit. Le territoire ancestral de cette Première Nation, le Nitassinan des Innus de Pessamit, d'une superficie de plus de 138 000 km² est couvert par la région de la Manicouagan.

À propos d'Innergex énergie renouvelable Inc.

Innergex croit en un monde dans lequel de l'énergie renouvelable abondante favorise des communautés plus saines et encourage le partage de la prospérité depuis maintenant plus de 30 ans. À titre de producteur indépendant d'énergie renouvelable qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens, des parcs solaires et des installations de stockage d'énergie, Innergex

est convaincue que la production d'énergie à partir de sources renouvelables ouvrira la voie à un monde meilleur. Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili et gère un important portefeuille de 87 actifs de haute qualité en exploitation d'une puissance installée nette de 3 600 MW (puissance installée brute de 4 234 MW) et d'une capacité de stockage d'énergie de 409 MWh, dont 41 centrales hydroélectriques, 35 parcs éoliens, 9 parcs solaires et 2 installations de stockage d'énergie par batteries. Elle détient également une participation dans 10 projets en développement d'une puissance installée nette totale de 728 MW (puissance installée brute de 826 MW) et d'une capacité de stockage d'énergie de 295 MWh, dont 4 installations sont présentement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement d'une puissance installée brute totale de 10 071 MW. Son approche de création de valeur pour les actionnaires est de générer des flux de trésorerie constants et de présenter un attrayant rendement sur le capital investi ajusté en fonction du risque.

Pour en savoir plus, visitez innergex.com ou rejoignez-nous sur [LinkedIn](#).

À propos de la MRC de Manicouagan

La MRC de Manicouagan est située dans la région de la Côte-Nord à près de 400 km à l'est de Québec et comprend huit localités, dont la Ville de Baie-Comeau, toutes sises en bordure du fleuve St-Laurent et de la route 138. Cet immense territoire de 39 741,49 km² - l'un des plus grands pour une MRC au Québec - est occupé presque en totalité par le Territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes, caractérisé par sa forêt boréale et la présence de plusieurs centrales hydroélectriques, dont la renommée Manic-5. La MRC de Manicouagan est identifiée comme une région ressource et l'exploitation de ses richesses naturelles est à l'origine de son développement économique.

Découvrez la Manicouagan : visitez le mrcmanicouagan.qc.ca et le manicouagan.ca.

Mise en garde concernant l'information prospective

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), notamment des énoncés relatifs à la production d'énergie, à ses projets potentiels, à la réussite du développement, de la construction et du financement (y compris le financement par des investisseurs participant au partage fiscal) des projets en cours de construction et des projets potentiels à un stade avancé, aux sources et conséquences du financement, à la réalisation du financement d'un projet au moyen d'un emprunt sans recours (notamment l'échéancier et la somme qui s'y rapportent), à la structure d'achat des contrats d'achat d'électricité, à sa stratégie commerciale, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croît », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué de presse.

L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production prévue, l'estimation de la taille, des coûts et du calendrier des projets, y compris l'obtention des permis, le début des travaux de construction, les travaux réalisés et le début de la mise en service commerciale des projets, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures ainsi que de la capacité de la Société à verser un dividende et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par la Société, à propos notamment, sans s'y limiter, des régimes hydrologiques, éoliens et solaires, de la performance de ses installations en exploitation, des acquisitions et des projets mis en service, de la disponibilité de ressources en capital et de l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de la conjoncture économique favorable et des conditions favorables du marché des capitaux, des prix moyens au comptant du marché conformes aux courbes de prix externes et aux prévisions internes, de l'absence de fluctuations importantes du taux de change présumé entre le dollar américain et le dollar canadien et entre l'euro et le dollar canadien, de l'absence de variations importantes des taux d'intérêt, de la réussite de la Société à développer et à construire de nouvelles installations, absence d'intervention politique et réglementaire défavorable, du renouvellement réussi des CAÉ, des ressources humaines suffisantes pour

fournir les services et exécuter le plan d'investissement, de l'absence d'événements importants survenant hors du cours normal des activités, comme une catastrophe naturelle, une pandémie ou un autre désastre, de l'entretien continu de l'infrastructure des technologies de l'information et de l'absence de violations importantes liées à la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements sur les risques et les incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats et le rendement réels de la Société diffèrent considérablement des résultats et du rendement exprimés, présentés ou sous-entendus dans l'information prospective, ou sur les principales hypothèses dont découlent ces informations, veuillez vous reporter à la rubrique « Information prospective » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

-30-

Contact

Innergex énergie renouvelable

Karine Vachon
Directrice principale – Communications et ESG
+1 438 887-0912
kvachon@innergex.com
www.innergex.com

Naji Baydoun
Directeur – Relations avec les investisseurs
+1 438 871-7067
nbaydoun@innergex.com